

Budget Primitif 2019

Rapport de présentation de Monsieur le Maire
Note de synthèse



Budget Primitif 2019

Rapport de présentation de Monsieur le Maire

SOMMAIRE

1 – INTRODUCTION	1
2 – EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF	2
3 – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6
4 – RECETTES DE FONCTIONNEMENT	9
5 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT	13
6 – RECETTES D'INVESTISSEMENT	23
7 – CONCLUSION	25
8 – DELIBERATIONS	
- Examen et vote	26
- Emprunt globalisé	29
- Fixation des taux des contributions directes	30

Documents joints :

- » **Budget Primitif 2019**
- » **Budget Primitif 2019 – annexes**

1 - INTRODUCTION

Les orientations budgétaires 2019 ont été débattues lors du conseil municipal du 7 février 2019. Nous avons vu que les fondamentaux de l'économie française sont souvent dégradés avec des records français pour les prélèvements obligatoires, la part de dépense publique dans le PIB, le niveau de la dette et la pression fiscale.

Tous ces indicateurs influencent négativement la croissance économique et le chômage. Ils ont contraint le gouvernement à associer les collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics.

Le contrat avec l'Etat, pour maîtriser les dépenses et réduire l'endettement, est respecté par Perpignan qui affiche une santé financière parfaitement saine, malgré la diminution annuelle de 10 M€ de la Dotation globale de fonctionnement (DGF), et après 7 années de fiscalité bloquée.

L'investissement pour l'attractivité et la qualité de vie des Perpignanais est parmi les plus importants de France comme le montrent les analyses réalisées par le Ministère de l'économie.

Les orientations débattues étaient les suivantes :

- 1 - Investir pour l'attractivité de Perpignan
- 2 - Investir pour le retour de l'Université de droit en centre-ville
- 3 - Assurer l'extension du Palais de justice en centre-ville
- 4 - Investir pour la sécurité des Perpignanais
- 5 - Investir pour la qualité de vie des Perpignanais et un service public de qualité
- 6 - Investir pour la connaissance et le savoir des Perpignanais
- 7 - Faire partager le projet pour développer les partenariats
- 8 - Baisser la fiscalité après 7 années consécutives de pause fiscale

Le budget primitif 2019 est conforme à ces orientations avec notamment :

- Travaux d'équipements : 60 M€, soit une progression de 50 % en 4 ans
- Autofinancement net : 16,8 M€ en forte progression pour investir plus tout en diminuant la dette.
- Délai moyen de remboursement de la dette proche de 6 ans, soit 2 fois moins que la norme imposée par l'Etat.
- Baisse de la fiscalité après 7 années consécutives de blocage des taux communaux.

» LES CHIFFRES CLES

➤ Section de Fonctionnement	199 M€
➤ Section d'Investissement (avec reports)	169 M€
Total Budget.....	368 M€
➤ Produit fiscal	84,8 M€
➤ Dépenses de gestion courante	152,5 M€
➤ Dépenses de personnel	93,6 M€

2-EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF

199 M€

199 M€

FONCTIONNEMENT

012 – Charges de personnel et frais assimilés	93,5 M€
011 – Charges à caractère général	37,7 M€
65 – Autres charges de gestion courante	19,9 M€
Autres	2,9 M€
Charges financières	6,2 M€
Autofinancement	38,8 M€

Atténuations de charges	0,5 M€
Autres produits de gestion courante	1,3 M€
Dotations et participations	40,5 M€
Impôts et taxes	108,2 M€
Produits services et ventes	21,6 M€
Reprise résultats N-1	25,4 M€
Autres	1,5 M€

113,3 M€*

113,3 M€*

INVESTISSEMENT

Remboursements emprunts	22 M€
Dépenses d'équipement et opérations de gestion	60 M€
Solde exécution N-1	22,4 M€
Divers et solde des reports	8,9 M€

Epargne nette :
16,8 M€

Autofinancement	38,8 M€
Subventions	17,7 M€
Emprunt	10,8 M€
Cession	1 M€
Dotations, fonds divers, réserves et excédent capitalisé	30 M€
Convention de gestion	14,6 M€
Autres	0,4 M€

*Hors 15 M€ : dépenses = recettes

2-EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT PRESENTATION PAR CHAPITRE

Elle s'équilibre à 199 M€.

BUDGET PRIMITIF 2019		
	Charges de fonctionnement	
011	Charges à caractère général	37 680 119,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	93 541 508,00
014	Atténuation de produits (reversement impôts et taxes)	1 070 000,00
65	Autres charges de gestion courante	19 871 982,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	297 000,00
66	Charges financières	6 200 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 516 491,00
023	Virement à la section d'investissement	30 227 000,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections (amortissements)	8 595 900,00
TOTAL CHARGES FONCTIONNEMENT		199 000 000,00
	Produits de fonctionnement	
002	Reprise résultat N-1	25 420 085,91
013	Atténuation de charges	493 841,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	21 615 006,00
73	Impôts et taxes	108 233 007,00
74	Dotations et participations	40 515 671,00
75	Autres produits de gestion courante	1 326 493,09
76	Produits financiers	522 076,00
77	Produits exceptionnels	44 628,00
042	Opérations d'ordre de transferts en sections	829 192,00
TOTAL PRODUITS FONCTIONNEMENT		199 000 000,00

2-EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF

LA SECTION D'INVESTISSEMENT LES DEPENSES

La section d'investissement, avec les restes à réaliser et la reprise des résultats 2018, s'équilibre à 169 M€.

		BP 2019	Reports	Total crédits 2019
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
20	Immobilisations incorporelles	1 133 500,00	1 373 004,48	2 506 504,48
204	Subventions d'équipement versées	3 896 107,00	2 289 122,55	6 185 229,55
21	Immobilisations corporelles	3 476 000,00	2 269 465,51	5 745 465,51
23	Immobilisations en cours	36 929 393,00	24 394 598,98	61 323 991,98
10	Dotations, fonds divers et réserves	214 600,00	3 510,00	218 110,00
13	Subventions d'investissement	30 400,00	9 900,00	40 300,00
16	Remboursement d'emprunts*	37 027 940,00		37 027 940,00
27	Autres immobilisations financières	8 918,03	54 000,00	62 918,03
4541	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers		2 414 741,97	2 414 741,97
4581	Opérations d'investissement sous mandat	14 565 000,00	15 464 651,56	30 029 651,56
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	829 192,00		829 192,00
041	Opérations patrimoniales	220 000,00		220 000,00
	TOTAL	98 331 050,03	48 272 995,05	146 604 045,08
	Résultat reporté	22 395 954,92		22 395 954,92
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	120 727 004,95	48 272 995,05	169 000 000,00

*dont 15 M€ en dépenses et en recettes pour renégocier des emprunts, si des opportunités se présentent.

2-EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF

LA SECTION D'INVESTISSEMENT LES RECETTES

		BP 2019	Reports	BP + Reports
	RECETTES D'INVESTISSEMENT			
13	Subventions d'investissement	17 665 860,00	5 688 756,18	23 354 616,18
16	Emprunts et dettes assimilées*	25 800 000,00	10 856 526,00	36 656 526,00
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00		1 000,00
204	Subventions d'équipement versées	12 000,00		12 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 000,00		1 000,00
23	Immobilisations en cours	21 000,00	2 771 897,97	2 792 897,97
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 637 413,15	1 823 853,14	5 461 266,29
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	26 427 000,00		26 427 000,00
138	Autres subvent. Non transf.	98 235,00		98 235,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	7 000,00		7 000,00
27	Autres immobilisations financières	62 918,03		62 918,03
024	Produits de cessions d'immobilisations	1 000 000,00	1 638 247,00	2 638 247,00
4542	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers		2 414 741,97	2 414 741,97
4582	Opérations d'investissement sous mandat	14 565 000,00	15 464 651,56	30 029 651,56
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	8 595 900,00		8 595 900,00
041	Opérations patrimoniales	220 000,00		220 000,00
	TOTAL	98 114 326,18	40 658 673,82	138 773 000,00
	Virement de la section de fonctionnement	30 227 000,00		30 227 000,00
	TOTAL	128 341 326,18	40 658 673,82	169 000 000,00

*dont 15 M€ en dépenses et en recettes pour renégocier des emprunts, si des opportunités se présentent.

3-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Globalement, la section de fonctionnement est identique à celle du BP 2018 mise à part le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui progresse de 3,6 M€ pour augmenter l'autofinancement.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement est la seule marge de manœuvre pour les collectivités qui souhaitent continuer à investir sans augmenter les impôts locaux. Le budget est conforme à cette orientation.

PRINCIPAUX POSTES

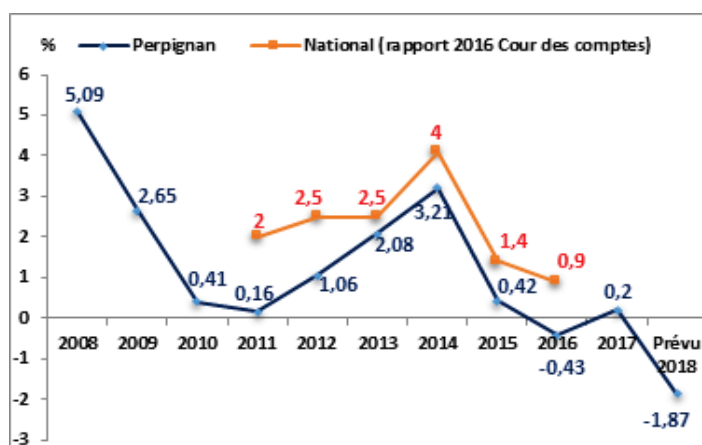
○ Compte 012 – charges de personnel et frais assimilés = 93,5 M€ (93,7 M€ au BP 2018)

C'est le principal poste de dépense de fonctionnement. La masse salariale représente environ 61 % des dépenses réelles de fonctionnement (CA 2018).

Des décisions, liées au statut ou imposées par le gouvernement, conduisent à des augmentations subies.

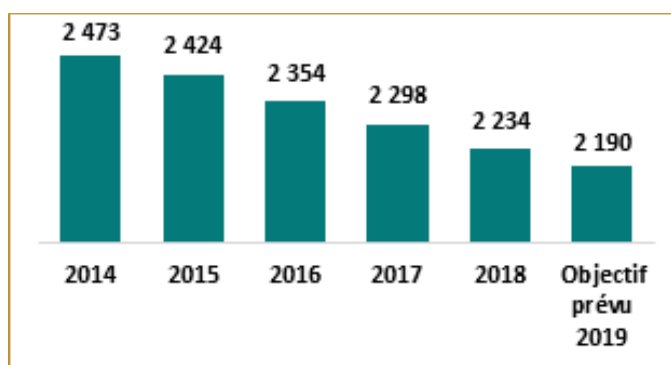
(Source : Comptes Administratifs)

EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE



Pour ces raisons, la masse salariale prévue en 2019 est identique à celle du Budget primitif 2018.

EVOLUTION DES EFFECTIFS PERMANENTS PAYES (HORS ASSISTANCES MATERNELLES ET APPRENTIS)



(Source : Comptes administratifs)

Même si les effectifs baissent globalement, des secteurs prioritaires se voient doter de nouveaux moyens humains. Ainsi, la police municipale, qui a doublé ses effectifs en 6 ans, verra 20 nouveaux policiers municipaux recrutés au cours de l'année 2019. Les services de proximité, notamment la propreté, verront leurs effectifs garantis, voire augmentés et ce malgré, la baisse importante du nombre de contrats aidés destinés aux collectivités locales.

3-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Cependant, contrairement à la majorité des employeurs publics, la municipalité a fait le choix depuis de nombreuses années maintenant, de permettre l'intégration au sein des effectifs de la Ville, des agents recrutés en emplois aidés qui ont fait preuve d'implication et de motivation dans leur manière de servir. Ainsi depuis 2012, sur les 175 agents recrutés en contrats aidés, 125 sont demeurés dans les effectifs municipaux dont 91, ont bénéficié d'une intégration. Malgré la baisse effective du nombre de ces contrats aidés, la Ville n'entend pas remettre en question sa politique d'intégration qui joue un véritable rôle d'ascenseur social.

La baisse globale des effectifs devient un objectif incontournable pour toutes les collectivités qui ne veulent pas alourdir la pression fiscale ou baisser l'investissement. Ainsi, les effectifs qui ont baissé de 353 agents en 10 ans, devraient continuer à diminuer d'environ 50 agents par an. La Ville enregistrant entre 100 et 120 départs par an, majoritairement pour cause de retraite, les recrutements devraient donc être compris entre 50 et 70 agents.

○ **Compte 011 – charges à caractère général = 37,7 M€ (36,5 M€ au BP 2018)**

Ce compte regroupe tous les moyens de fonctionnement des services, hors dépenses de personnel :

- Achats = 11 M€, y compris fluides
- Services extérieurs = 20,6 M€
- Autres services extérieurs : 5,4 M€
- Impôts et taxes = 0,7 M€.

○ **Compte 65 – autres charges de gestion courante = 19,9 M€ (20,3 M€ au BP 2018)**

- ✓ **CCAS (aides directes et chantiers d'insertion) 1 718 K€**
- ✓ **Caisse des écoles 1 016 K€**
- ✓ **Compte 65738 – autres organismes publics : 8,96 M€ (8,94 M€ au BP 2018)**

Ce poste regroupe, notamment, les aides 2019 déjà votées lors du conseil municipal du 19/12/2018 :

- EPCC théâtre de l'Archipel 3 500 K€
- EPA musée d'art Hyacinthe Rigaud 1 700 K€
- Régie des Espaces Aquatiques 1 250 K€
- Régie de l'Arsenal, espace des cultures populaires 210 K€

En fin d'année 2019, sera votée la subvention correspondant au personnel mis à disposition des organismes publics.

- ✓ **Compte 6574 – subventions aux associations et personnes de droit privé = 4,6 M€ (4,7 M€ au BP 2018)**

3-DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

○ **Compte 656 – frais de fonctionnement des groupes d'élus = 0,3 M€ (0,3 M€ BP 2018)**

○ **Compte 66 – charges financières = 6,2 M€ (6,8 M€ au BP 2018)**

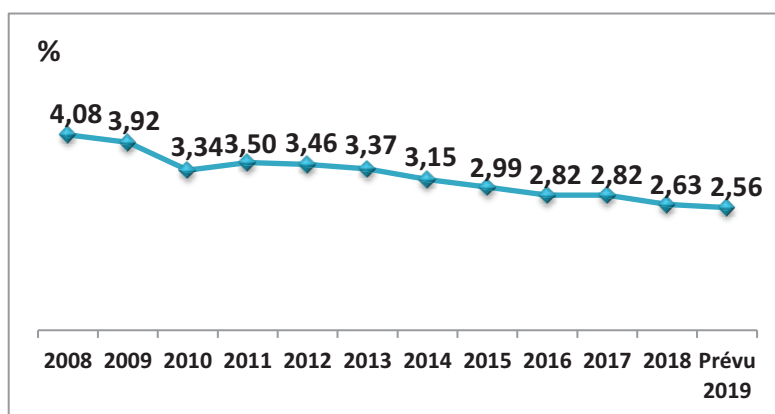
Perpignan a accès à la ressource financière sans aucune difficulté tant pour les crédits à long terme que pour les lignes de trésorerie qui permettent de gérer en trésorerie « zéro ».

En 2019, les emprunts mobilisés seront sur 20 ans :

- 5 M€ à taux fixe de 1,60 %
- 8,3 M€ à 1,35 % (Livret A +0,6 %)

✓ **Article 66111 – intérêts réglés à l'échéance = 5,8 M€**

- **Un taux moyen pondéré de la dette particulièrement faible (2,65 % en 2018)**



(Source : Comptes Administratifs)

- **Notre encours de dette est particulièrement sécurisé et insensible à la remontée des taux d'intérêt puisque 70 % est à taux fixe, 28 % est indexé sur le Livret A (Livret A +0,6 %) et 2 % en taux variable.**

✓ **Article 66112 – rattachement des intérêts courus non échus = 0,1 M€**

Conformément aux règles comptables.

✓ **Article 6615 – intérêts des comptes courants = 0,15 M€**

Ce montant correspond à la prévision des intérêts de la ligne de trésorerie si celle-ci est mobilisée.

✓ **Article 6688 – autres charges financières = 0,15 M€**

Prévision de divers frais financiers, principalement lors des réaménagements des prêts.

4-RECETTES DE FONCTIONNEMENT

L'attractivité du territoire perpignanais constitue un atout qui permet de dynamiser certaines recettes, notamment fiscales et liées au secteur immobilier. La DGF est stabilisée depuis 2018 à condition de s'engager avec l'Etat, par convention, à une maîtrise des dépenses de fonctionnement et de la dette, comme expliqué dans le rapport d'orientation budgétaire. Mais la DGF est amputée de 10 M€ chaque année par rapport à la DGF encaissée en 2013.

La bonne santé financière de Perpignan permet de baisser la fiscalité en 2019 après 7 années de blocage de la fiscalité communale pour préserver le pouvoir d'achat des habitants, contrairement à de nombreuses autres collectivités qui ont choisi sur cette même période d'augmenter leur fiscalité.

PRINCIPAUX POSTES

○ Compte 70 – produits des services, du domaine et ventes = 21,6 M€ (20,8 M€ au BP 2018)

Il s'agit essentiellement, des redevances d'occupation du domaine public et des différentes perceptions auprès de l'utilisateur, en particulier pour la restauration scolaire et la petite enfance.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, ce compte comprend, également, la refacturation à l'euro/l'euro à PMM de l'ensemble des dépenses engendrées par les conventions de gestion.

○ Compte 73 – impôts et taxes = 108,2 M€

✓ Contributions directes = 84,8 M€ (84 M€ au BP 2018)

Après 7 années de blocage de la fiscalité, il convient de noter que Perpignan reste parmi les villes les moins chères si on compare les villes de plus de 100.000 habitants.

	Taux 2018	FONCIER BATI	T.E.O.M	TOTAL	TAXE HABITATION
▶ Villes > 100.000 habitants	Toulouse	20,29%	8,50%	28,79%	18,25%
	Perpignan	27,46%	8,22%	35,68%	18,73%
	Nîmes	31,05%	14,50%	45,55%	29,33%
	Montpellier	31,18%	11,25%	42,43%	22,49%
	Albi	29,97%	12,65%	42,62%	15,95%
▶ Villes > 50.000 habitants	Montauban	30%	9,35%	39,35%	13,65%
	Narbonne	28,34%	12,00%	40,34%	11,33%
	Carcassonne	41,07%	12,10%	53,17%	15,94%
	Béziers	26,54%	12,27%	38,81%	19,53%
	Sète	44,33%	14,50%	58,83%	31,61%
▶ Villes < 50.000 habitants	Foix	21,90%	11,79%	33,69%	12,89%
	Rodez	27,49%	9,74%	37,23%	16,38%
	Auch	43,63%	9,91%	53,54%	17,39%
	Cahors	38,06%	12,87%	50,93%	16,55%
	Tarbes	30,17%	10,10%	40,27%	21,78%

4-RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour un propriétaire occupant qui paie la Taxe Foncière et la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères appliquées à la même base fiscale, le taux consolidé est particulièrement moins élevé à Perpignan que dans les autres villes les plus proches.

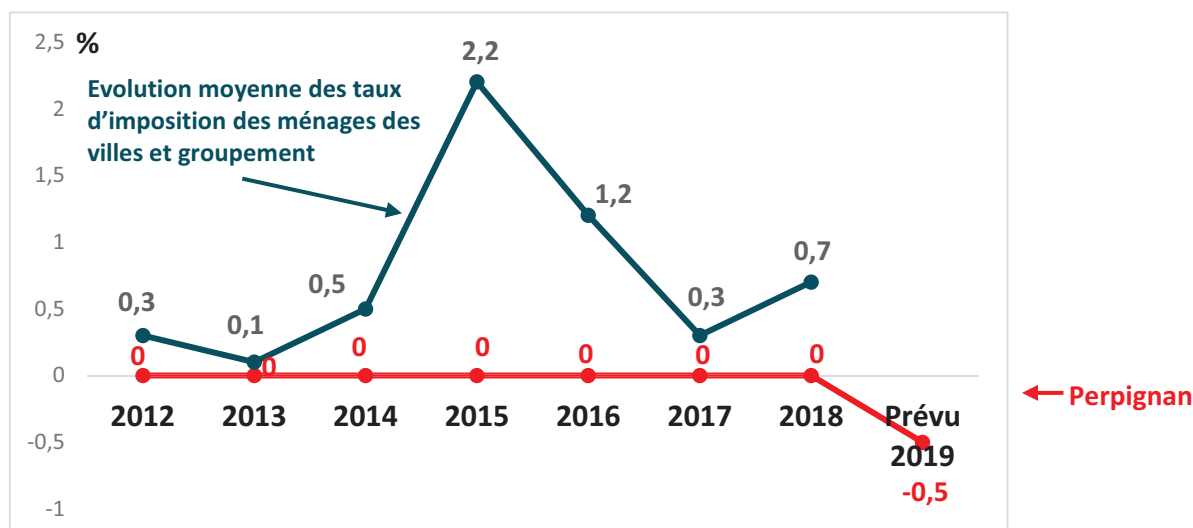
Taux 2018	FONCIER BATI	T.E.O.M.	TOTAL	Ecart par rapport à Perpignan
Perpignan	27,46%	8,22%	35,68%	
Béziers	26,54%	12,27%	38,81%	9%
Narbonne	28,34%	12,00%	40,34%	13%
Montpellier	31,18%	11,25%	42,43%	19%
Nîmes	31,05%	14,50%	45,55%	28%
Carcassonne	41,07%	12,10%	53,17%	49%
Sète	44,33%	14,50%	58,83%	65%

Le gouvernement a décidé que la taxe d'habitation serait progressivement supprimée pour 80 % des contribuables. Une suppression totale est envisagée à l'horizon 2020-2021 même si des discussions sont toujours en cours pour ce qui concerne les contribuables à hauts revenus. Les foyers aujourd'hui concernés sont ceux qui disposent d'un revenu annuel de référence inférieur à 28.000 € pour un célibataire et 45.000 € pour un couple sans enfant. Le plafond évolue en fonction des personnes à charge. Les contribuables éligibles bénéficieront d'un dégrèvement de 65 % de la somme à payer en 2019 (contre 30% l'an dernier). Toutefois, cela n'impactera pas les recettes de la Ville puisque cette réduction d'impôt est intégralement prise en charge par l'Etat. Ce sont plus de 90 % des foyers perpignanais qui bénéficieront en 2019 d'une nouvelle baisse d'impôt liée à cette réforme.

En 2019, l'amélioration de la situation financière permet de baisser le taux de foncier bâti, seul taux impactant le contribuable puisque la taxe d'habitation disparaît sur 3 ans et sera en totalité compensée par l'Etat.

Le taux de foncier bâti baisse de 0,5 % en 2019.

- Evolution de la fiscalité communale



4- RECETTES DE FONCTIONNEMENT

✓ Attribution de Compensation = 15,2 M€

L'Attribution de Compensation représente le retour que verse Perpignan Méditerranée Métropole à chaque commune sur le produit de la Taxe Professionnelle conformément aux textes en vigueur : l'Attribution de Compensation permet de garantir l'équilibre des budgets communaux en fonction des transferts de compétences.

✓ Les droits de mutation = 1,5 M€

✓ Taxe sur l'électricité = 2,2 M€

✓ Taxe Locale sur la Publicité Extérieure = 1,5 M€

○ Compte 74 – Dotations et participations = 40,5 M€ (39,5 M€ au BP 2018)

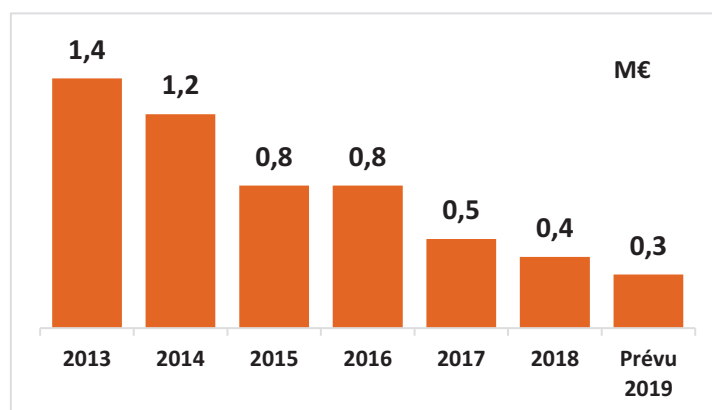
✓ Les dotations de l'Etat (DGF, DSU, DNP) = estimation 28,7 M€.

Il faut rappeler que la conséquence de l'effort national de 11 Md€, demandé par le gouvernement aux collectivités sur la période 2014/2017, est une ponction de 10 M€ amputée chaque année sur la DGF de Perpignan.

En 2019, la DGF est stabilisée (sauf impact variation population). Comme nous l'avons vu dans le DOB, c'est la loi de programmation des finances publiques 2018/2022 qui contraint l'évolution des dépenses de fonctionnement et de la dette pour les collectivités. En 2018, les 320 collectivités les plus importantes, dont Perpignan, ont signé une convention avec l'Etat, dans laquelle elles s'engagent à respecter une norme d'évolution des dépenses de fonctionnement et d'endettement pour ne pas avoir de nouvelle ponction sur la DGF.

✓ Les compensations fiscales variables d'ajustements (DCTP, FB) = 0,343 M€

COMPENSATION TP ET TF



Depuis plusieurs années, la DCTP est variable d'ajustement des différents pactes entre l'Etat et les collectivités. A ce titre, elle diminue régulièrement. Depuis 2009, les compensations versées au titre de la taxe foncière ont également été érigées en variable d'ajustement de la DGF avec une régression de leurs montants chaque année.

4-RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour la compensation de la Taxe Foncière, l'Etat compense ainsi en partie les pertes de recettes liées aux exonérations accordées aux contribuables de condition modeste (de plus de 75 ans) ou encore aux opérateurs implantés en zone urbaine sensible ou en zone franche.

✓ **Les compensations fiscales de l'Etat (Taxe d'Habitation) = 6 M€**

L'Etat compense également les exonérations accordées notamment au bénéfice des adultes handicapés et des contribuables de plus de 65 ans aux revenus modestes. Ces compensations financières sont versées aux communes avec un décalage d'un an soit au cours de l'année qui suit l'octroi des exonérations fiscales. Il faut souligner que l'Etat ne compense que partiellement ces exonérations puisqu'il applique un taux de compensation inférieur au taux communal de la taxe d'habitation (-25%).

✓ **Autres organismes = 4,3 M€**

Il s'agit, essentiellement, des aides que la CAF alloue dans le cadre de la politique partenariale avec la Ville pour le soutien à l'accueil de la petite enfance.

Certaines actions, non priorisées par la CAF, voient leur niveau de financement baisser depuis 2008. Sur 10 ans, le pourcentage est passé de 70 % à 55 %.

○ **Compte 75 – Autres produits de gestion courante = 1,3 M€ (1,5 M€ BP 2018)**

Il s'agit du revenu des immeubles et de divers produits de gestion.

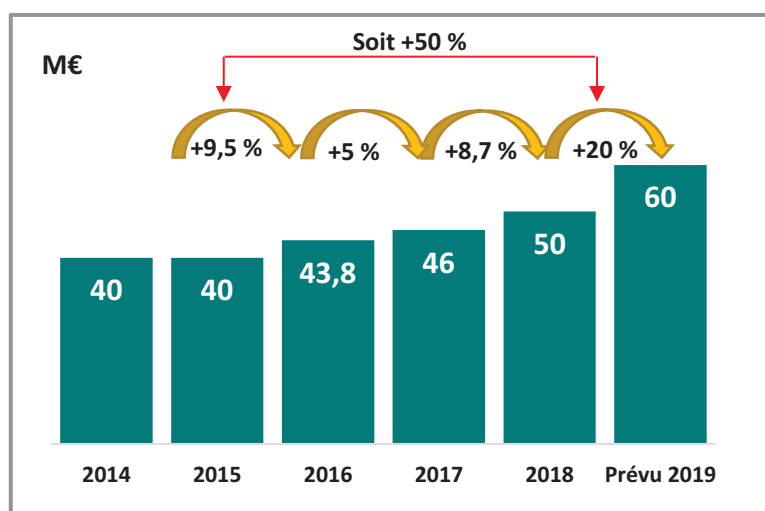
5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

PRINCIPAUX POSTES

- Les dépenses d'équipement = 60 M€, y compris convention de gestion, (50 M€ au BP 2018)

A compter de 2016, une partie des dépenses d'équipement devient des opérations d'investissement sous mandat conformément à la convention de gestion sur les compétences transférées au 1^{er} janvier 2016 à la Communauté Urbaine.

Il faut donc agréger ces 2 postes pour mesurer l'évolution.



(Source :
Budgets primitifs)

Globalement, les 60 M€ de dépenses d'équipement et d'opérations d'investissement sous mandat se répartissent comme suit :

- Sport 14,9 M€
- Equipement urbain 13,4 M€
- Culture 7,1 M€
- Patrimoine divers 7,0 M€
- Politique de l'habitat et du foncier 6,9 M€
- Cadre de vie propreté..... 3,6 M€
- Patrimoine historique..... 2,8 M€
- Logistique 1,4 M€
- Scolaire et petite enfance 1,3 M€
- Informatique..... 1,1 M€
- Vidéo protection..... 0,4 M€
- Divers..... 0,1 M€

Ces investissements concerneront à la fois des équipements et aménagements de proximité pour contribuer au rayonnement de Perpignan et à son développement, dans le respect des objectifs du Grenelle 2015 et du Plan climat énergie territorial (PCET) dont Perpignan a été la 1^{ère} Ville signataire du Languedoc-Roussillon.

5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEVELOPPEMENT DURABLE – PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL (PCET)



Le rapport 2018 sur la situation en matière de développement durable a été présenté au Conseil Municipal du 7 février 2019.

Ce 8^e rapport illustre les avancées concrètes obtenues dans le cadre du Plan Climat-Energie Territorial qui a été adopté par le Conseil municipal du 13 décembre 2012 et mis à jour le 12 mai 2016.

Dans ce domaine, Perpignan, Ville centre de la Communauté Urbaine, entend jouer un rôle moteur, en montrant l'exemple à travers un programme d'actions transversal et ambitieux qui couvre l'ensemble des compétences et politiques sectorielles de la ville, et surtout qui se traduit par du concret ! Depuis le Grenelle en 2008, Perpignan a en effet mis en place un grand nombre d'actions en matière de développement durable et d'énergie climat qui font d'elle une collectivité pionnière.

En 2018, elle a par exemple remplacé, le système de chauffage électrique du groupe scolaire Ludovic Massé, par de la géothermie, une énergie renouvelable naturelle ; elle continue d'avoir une politique active dans le domaine de l'habitat privé avec des aides renouvelées sur le quartier de la gare jusqu'en 2021 et sur le centre-ville jusqu'en 2022 ; elle a fait l'acquisition de 7 nouveaux véhicules électriques et le programme de modernisation de l'éclairage public a concerné les quartiers Saint-Assisclé et Las Cobas ; enfin la Ville a lancé un premier appel à projets pour favoriser les initiatives citoyennes en faveur du développement durable et de la proximité.

A titre d'information sur les 262 actions du le Plan Climat, 219 sont engagées (dont 88 terminées), soit plus de 83% du programme !

✓ Un service public de qualité

De nombreux labels ou distinctions récompensent la qualité du service public de Perpignan en matière d'environnement et de développement durable, qui se situe dans de nombreux domaines parmi les toutes premières villes de France :

- Reconnue avec la Communauté Urbaine, comme « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » en 2015.
- 1^{ère} collectivité de la grande région Occitanie, labellisée Cit'ergie en 2016, Perpignan a rejoint le club des villes européennes exemplaires en matière de politique Energie climat, aux côtés de Besançon, Dunkerque, Bordeaux, Nantes... (seules 60 Collectivités sont labellisées en France).
- En 2014 : « la 4^e fleur » de Perpignan a été renouvelée et la Ville a obtenue en plus « la Fleur d'or 2014 », la plus haute distinction remise par le comité national Villes et Villages Fleuris.
- Perpignan est aussi reconnue pour la qualité de ses parcs et jardins : le label éco-jardin de Sant Vicens, obtenu pour la 1^{ère} fois en 2013, est confirmé par l'association Plantes et Cité en 2016 ; Las Canals labellisée éco-jardin en 2015 a vu son label confirmé en 2018 et un 3^e jardin de Perpignan est entré dans le label éco-jardin, en 2018, le jardin des tilleuls (ou encore dénommé jardin du Musée Puig) ; En 2018, les jardins familiaux « Blaise Pascal » ont également été récompensés par le 2^e prix des « victoires du paysage ».
- Enfin la Ville a obtenu la 2^e étoile du label éco-propre en 2018.

5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2019, la ville poursuivra la mise en œuvre des actions du Plan Climat Energie Territorial avec notamment :

✓ En matière d'urbanisme

- La poursuite de la révision du secteur sauvegardé. Sur le volet développement durable, cette dernière permettra notamment d'autoriser de nouvelles typologies de bâtiments, des performances renforcées et l'implantation d'Enr en toiture pour des programmes de rénovation urbaine.

✓ En matière d'Habitat

- **L'opération d'amélioration de l'habitat sur la gare** se poursuit jusqu'en 2022. La Ville continue donc de conseiller et d'accompagner les ménages tout au long de leur projet de rénovation, tant sur le volet technique, administratif que financier avec des aides spécifiques (prestation réalisée en interne par une équipe de techniciens) elle soutient également l'intervention sur les copropriétés. Une permanence est assurée tous les mercredis matins rue Béranger.
- **Centre-Ville** : un avenant va être signé pour prolonger la 3^e OPAH-RU d'un an, dans l'attente des nouveaux documents contractuels qui doivent s'intégrer dans la démarche « action cœur de ville ».
- **« Action Cœur de ville » – volet habitat** : 4 consultations ont été lancées en ce début d'année pour la réalisation d'études portant sur les points suivants : comment concilier réhabilitation en centre ancien et développement durable, l'habitat connecté, l'accession sociale, l'habitat inclusif.

Par ailleurs, la ville a candidaté dans le cadre d'une consultation nationale « réinventons nos Cœurs de Ville » pour un projet d'habitat participatif dans le quartier Saint Matthieu.

✓ NPNRU :

Le projet perpignanais a été validé par le Comité d'engagement de l'ANRU du 28 mai 2018. La convention ANRU a été approuvée par le Conseil Municipal le 8 novembre 2018 et sa signature est imminente. Au total, 194 M€ HT seront investis sur les 6 prochaines années, par la ville et ses partenaires, pour rénover l'habitat, favoriser le développement social, réaliser des équipements, améliorer la voirie et végétaliser l'espace public sur le centre-ville, le Champ de Mars, et la diagonale du Vernet. Ce montant intègre l'ensemble des travaux, l'ingénierie et la reconstitution de l'offre de logement social.

Concrètement pour le NPNRU, en 2019 :

- **Diagonale du Vernet** :
 - Diaz : début 2019, un marché sera lancé pour désigner un maître d'œuvre chargé de proposer un plan d'aménagement d'ensemble du futur lotissement, en lieu et place des immeubles démolis ou à démolir, incluant également une réflexion sur les espaces publics et la circulation. Par ailleurs, les travaux de réhabilitation des deux bâtiments conservés par l'OPH Perpignan Méditerranée démarreront dès mars 2019.
 - Vernet Salanque : des études ont été réalisées pour la création d'un espace de loisirs, les travaux devraient démarrés en 2019.

5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- **Champ de Mars** : les travaux de la « Maison pour tous » rue Nature ont démarré début 2019 et les travaux du relais d'assistance maternelle devraient se terminer courant 1^{er} semestre 2019. Démarrage également des études pour la construction de locaux pour des services de proximité de l'OPH et de la Ville. Démarrage également des études pour la requalification des espaces extérieurs de la résidence et la création de jardins familiaux et partagés. Enfin, les travaux pour la réalisation de jardins partagés (lunette de Canet) devraient être engagés à l'automne 2019.
 - **Centre-ville** : Dans le cadre du projet de renouvellement urbain à Saint Jacques, le maître d'œuvre et un bureau d'études structure ont été désignés. Les études opérationnelles pour les interventions sur les îlots dégradés vont être lancées courant 2019.
 - Par ailleurs, l'**animation « les nuits de la thermographie »** se poursuivra en 2019. L'imagerie thermique est très concrète pour démontrer les déperditions d'énergie des bâtiments et inciter les habitants à faire des travaux.
- ✓ **En matière de mobilité, voirie et amélioration de l'espace public :**
- **Diagonale du Vernet** (3,2 Km au total) - lancement des travaux en 2019 pour un montant prévisionnel de 400 000 € HT.
 - Deux autres projets **de pistes cyclables** sont prévus en 2019 :
 - Avenue du lycée (50 000 €).
 - Liaison cyclable entre l'avenue Torrelles et l'avenue Julien Panchot (200 000 €).



La Ville va, par ailleurs, poursuivre les grands travaux de voirie, conformément aux prescriptions de la charte d'aménagement des espaces publics dont l'objectif est d'améliorer le partage de la voirie au profit des cyclistes et piétons et de renforcer la place de l'arbre en ville :

- **Les aménagements de l'avenue Joffre** : réalisation d'une piste bidirectionnelle, réorganisation du stationnement, élargissement des trottoirs et plantation d'arbres. La dernière tranche de travaux qui arrive au niveau du rond-point Lancaster est en cours.
 - Par ailleurs dans le cadre des travaux de **réfection du pont Joffre** : la Ville teste actuellement la mise en place, sur le pont, d'une voie cyclable dans les deux sens. Une voie de circulation voiture a donc été supprimée du pont Joffre vers la rue Jean Payra.
 - **Jardin de la Butte** : valorisation et renforcement des usages d'un espace naturel, suppression de la circulation ; travaux en cours.
- ✓ **En matière d'espaces verts, de trame verte urbaine ou de gestion des déchets**
- **Parc Sant Vicens** : les travaux d'extension commenceront en septembre 2019.
 - **Rue Balcère** : création d'un espace vert entre l'avenue Bartholdi et la rue de Balcère : plantation de végétaux, aménagement d'un cheminement piéton.
 - **Blaise Pascal** : extension des jardins familiaux (courant 2019).
 - **Patrimoine arboré** : pour 2019, 1.000 arbres seront plantés (58 essences différentes) pour l'aménagement d'espaces publics (jardins Balcère, de la Butte et Reichel, places Goémons et Cayrol...).

5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- 2 expériences de jardins partagés, animées par les habitants, dans le cadre de l'appel à projet « Perp'initiatives » seront lancées et accompagnées sur les berges de la Basse (Ouest) et au jardin Viette (Sud).
- Par ailleurs la Ville continue d'accompagner le **programme « 0 pesticide »** par diverses mesures : équipement des agents pour le désherbage manuel, semi de prairies fleuries (5 hectares/an), plantations de pieds d'arbres, développement du micro fleurissement sur trottoirs et des plantes grimpantes le long des façades privées par les habitants, sur la base du volontariat (une moyenne de 80 plantes grimpantes/an et 50 m linéaire pour le micro fleurissement)...



- **la gestion des déchets** : plusieurs actions sont mises en place cette année : récupération et recyclage des sapins de Noël naturel sur 20 points en janvier 2019 ; mise en place d'une collecte spécifique des mégots sur 30 points avec un mobilier dédié afin de sensibiliser les habitants à cette pollution et de mettre en place une filière de recyclage ; une journée de la propreté est programmée en avril sur le quartier Ouest puis après l'été sur le quartier Nord ; une campagne de publicité (fin 2018-début 2019) « nettoyons nos trottoirs » a également été lancée. Une expérience de compost-partagé, initiée dans le cadre de l'appel à projet « Perp'initiatives » sera engagée sur un quartier du secteur Ouest.

✓ Le patrimoine communal

- La ville poursuit son programme pluriannuel d'investissement dédié à la rénovation énergétique de ses bâtiments :
 - **Anatole France** : des études sont lancées pour vérifier la faisabilité technique et économique du remplacement de la chaudière fuel par du bois énergie. Selon le rendu de l'étude, les travaux pourraient être lancés avant la fin de l'année 2019. Coût prévisionnel 350 000 €. Des subventions seront sollicitées.
 - Le **programme de remplacement d'éclairages classiques d'intérieur par des LED** sur le patrimoine de la ville se poursuit pour un montant d'environ 300 000 €.
 - Après le remplacement du chauffage électrique par de la géothermie en 2018, de nouveaux travaux sont programmés sur le groupe scolaire Ludovic Massé pour isoler et protéger le hall et la bibliothèque contre les surchauffes estivales. Montant estimé 50 000 €.
 - La Ville va poursuivre le **déploiement du système de gestion de la performance** énergétique sur de nouveaux bâtiments afin d'effectuer un suivi précis des consommations et de l'hydrométrie avec un système d'alerte en cas d'anomalies constatées. Montant prévisionnel 175 000 € HT.
 - Perpignan a également en **projet une installation photovoltaïque en autoconsommation sur le bâtiment de la police municipale**. Le rendu de la première étude technico-économique propose une installation de 47kwc. Une étude complémentaire pour vérifier si la structure du bâtiment est en capacité de supporter l'installation doit être lancée en 2019. Montant prévisionnel des travaux 75 000 €.

✓ Les bâtiments neufs :

- La deuxième tranche des travaux de l'université en centre-ville, destinée à accueillir l'ensemble des étudiants de droit soit 1.500 élèves, démarrera en 2019.

5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Ce projet d'extension comporte 6 bâtiments dont **la restructuration et l'extension de l'immeuble « Côte St-Sauveur »** qui accueillera des salles de classes et un auditorium de 250 places. Pour cette réalisation, la Ville a retenu une équipe de maîtrise d'œuvre qui propose une démarche résolument environnementale et intègre de la production d'énergie photovoltaïque qui pourra être mutualisée avec plusieurs bâtiments, dont la Médiathèque. Les études APD sont en cours. Coût estimé du bâtiment St-Sauveur : 7,2M€.

✓ Autres actions

- Dans le cadre de la politique de gestion durable de la flotte de véhicules, la Ville va faire l'acquisition de **8 nouveaux véhicules électriques en 2019** (2 CO électriques et 6 goupils pour la propreté urbaine) et 4 vélos électriques.
- **Une borne de recharge pour véhicules électriques** sera installée place Jeantet Violet pour 25 000 €.
- Le déploiement des **bornes de stationnement en arrêt minute** se poursuivra. Montant prévu : 100 000 €.
- Le programme de modernisation de l'éclairage public (remplacement par luminaires Led) et de suppression des luminaires en forme de boules (pollution lumineuse) se poursuit en 2019, sur les quartiers : Paul Pascot, Saint Gaudérique, Moulin à vent, Mas LLaro et Mas Vermeil et sur les boulevards structurants Lazare Escarguel et des Pyrénées pour un montant de 1 300 000 €. Dans le même temps, la Ville continuera de déployer la télégestion à distance de l'éclairage. Montant prévu : 50 000 €.
- **Des luminaires solaires** seront installés pour une phase de test sur le centre technique municipal. Montant : 15 000 €.
- **La Ville et PMM se sont associées pour créer un cadastre solaire disponible en ligne gratuitement dès ce début d'année 2019.** Grâce à cette plateforme web, les habitants pourront à partir de leur adresse ou en identifiant leur maison sur une photo aérienne connaître le potentiel solaire de leur toiture. Ils pourront simuler différents scénarios, en faisant varier la surface des panneaux ou l'investissement souhaité et ainsi avoir une idée des revenus et des bénéfices possibles, simuler un emprunt bancaire, savoir si l'autoconsommation est une solution viable ou simuler du solaire thermique pour la production d'eau chaude.
- Autre projet d'envergure à l'étude, la création sur le site des anciens abattoirs, d'un « tiers-lieu », à la fois, espace de travail collaboratif et lieu de convergence d'initiatives liées à la transition écologique et citoyenne. La Ville de Perpignan a décidé fin 2018, de missionner la SPL pour réaliser un avant-projet sommaire et évaluer le coût de la requalification de ce site. L'étude est en cours.
- Les lauréats de **l'appel à projet Perp'initiatives** ont été annoncés le 18 février 2019. Cet appel à projet, organisé pour la première fois à Perpignan, a été lancé le 3 septembre 2018 et vient s'ajouter aux actions menées par la Ville dans le cadre de son Plan Climat. 4 projets ont été retenus. En 2019, ils seront accompagnés dans la mise en œuvre de leur projet et bénéficieront chacun d'une bourse d'un montant maximum de 2 500 € et de l'appui technique des services municipaux.



5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2019, les principales opérations d'investissement sont

INVESTIR POUR L'UNIVERSITÉ EN CENTRE-VILLE

BUDGET PRIMITIF 2019

Au total, 2000 personnes (étudiants/enseignants/administration) occuperont les lieux

Phase I - livraison novembre 2017

Le retour de l'université au cœur de Perpignan va donner une impulsion incontestable à l'ensemble du centre-ville. D'ores et déjà, 550 étudiants ont investi le nouveau campus dans les filières :

- L3 Droit, L3 AES, Master 1 et 2 Justice, procès et procédures ; Master 1 et 2 Droit des affaires ; Master 1 et 2 Administration publique ; Master 1 et 2 Droit comparé, Institut d'Etudes Judiciaires, soit au total 11 formations concernées (UFR SJE).
- DU Photojournalisme ; Master Patrimoine, soit au total 2 formations concernées (UFR LSH).

Phase II - livraison septembre 2020

Avec la phase II, 5 formations supplémentaires (UFR SJE) viendront en centre-ville, soit environ 850 étudiants supplémentaires :

- L1 et L2 Droit ; L1 et L2 AES ; Capacité en Droit.

Coût : 8 M€ HT.
Les subventions obtenues s'élèvent à 5,2 M€ : (Etat 1,96 M€ ; DRAC 0,6 M€ ; Région 1 M€ ; PMM 1,5 M€, Département 0,15 M€)



Coût prévisionnel : 12 M€ HT.
Les financements acquis à ce jour s'élèvent à 9,62 M€ : (Anru 2 M€ ; Etat 2 M€ ; Région 2,4 M€ ; PMM 2,72 M€, Département 0,5 M€)

FACILITER LE MAINTIEN DU PALAIS DE JUSTICE CENTRE-VILLE

BUDGET PRIMITIF 2019

1000 emplois maintenus en centre-ville



La Ville s'engage à céder l'emprise foncière et les droits à construire, qui y sont liés, pour un montant de 2,6 M€.

Le parking Arago sera restructuré et mis aux normes pour un montant d'environ 2,3 M€.

Le maître d'œuvre a été retenu pour les travaux du parking.

INVESTIR POUR DES ÉQUIPEMENTS DE CENTRALITÉ DE QUALITÉ

BUDGET PRIMITIF 2019

Salle Casenove

Coût : 17 M€ HT.
Les subventions sollicitées s'élèvent à 9,7 M€ :

- Région 3,4 M€
- Département 2,6 M€
- Etat 2,1 M€
- PMM 1 M€
- CNDP 0,6 M€



5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

BUDGET PRIMITIF 2019

INVESTIR POUR PERPIGNAN DESTINATION

- Rénovation médiathèque**

- Perpignan 3D : 2^e tranche**
 - CAMPO SANTO - 3D**




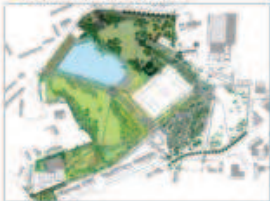


- Couvent Ste Claire - église/aile nord**

- Chapelle du Tiers Ordre**


BUDGET PRIMITIF 2019

INVESTIR POUR LA QUALITÉ DE VIE ET UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ

EST

- Maison de quartier St Gaudérique**

- Le projet urbain Champ de Mars**

- Aménagement secteur Nord-Ouest du Champ de Mars (création de parcs, de jardins familiaux et abords des bâtiments 1 et 2)**

- Extension parc Saint Vicens**

- Aménagement place des Goémons**

- Reconversion de la piscine Champ de Mars en pôle de proximité**


BUDGET PRIMITIF 2019

INVESTIR POUR LA QUALITÉ DE VIE ET UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ

NORD

- Parking Magenti**

- Jardin Després**

- Jardins familiaux Vernet Salanque**

- Le projet urbain de la Diagonale du Vernet**

- Parking Bataille**

- Espace de loisirs Vernet Salanque**



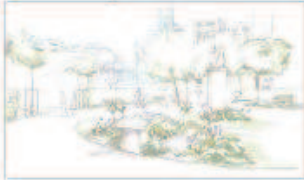

- Démolition et réhabilitation Diaz (maîtrise d'ouvrage OPH-PM)**


5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

BUDGET PRIMITIF 2019

INVESTIR POUR LA QUALITÉ DE VIE ET UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ

SUD

- RAM lag Lavigne**

- Jardin de la Buete**

- Place de l'Europe**

- Aménagement de la place de Turenne**


BUDGET PRIMITIF 2019

INVESTIR POUR LA QUALITÉ DE VIE ET UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ

OUEST

- Place Vaillant Couturier (marché St Martin)**

- requalification du cœur de quartier Y. du Manoir**

- Espace Reichel – jardin St Assisele**


BUDGET PRIMITIF 2019

INVESTIR POUR LA QUALITÉ DE VIE ET UN SERVICE PUBLIC DE QUALITÉ

CENTRE-VILLE

- Place Cayrol**

- Rue des remparts Villeneuve (phase II)**

- Embellissement et mise en sécurité du pont Joffre**


5-DEPENSES D'INVESTISSEMENT

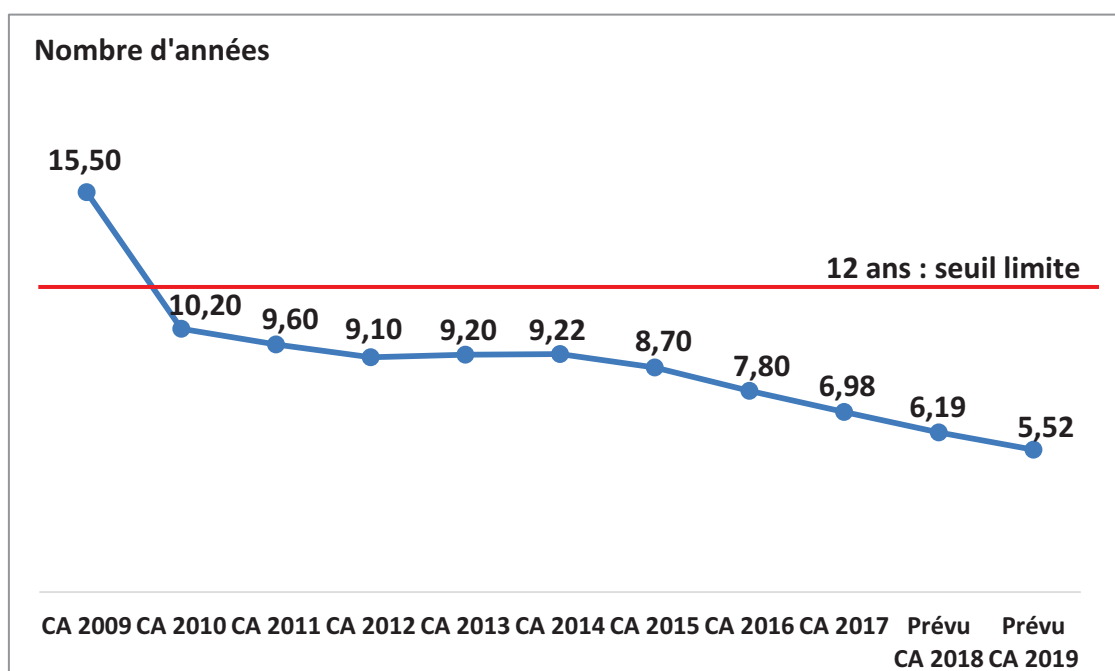
○ Emprunts et dettes assimilées = 37 M€

✓ Remboursement du capital de la dette : 22 M€

● Le délai moyen de remboursement du stock de dette :

Seul indicateur pertinent pour analyser le poids de la dette, le délai moyen de remboursement du stock de dette passera sous la barre des 6 ans en 2019, soit 2 fois moins que le seuil imposé par l'Etat (12 ans).

Le délai moyen de remboursement du stock de dette positionne Perpignan comme une ville maîtrisant parfaitement sa dette. Il faut rappeler que la dette est la seule technique permettant de lisser la charge de l'investissement pour associer les utilisateurs actuels et futurs au financement de l'investissement.



(Source : analyse DGFIP)

✓ 166 – Refinancement de la dette : 15 M€

Ecriture en dépenses et recettes pour pouvoir renégocier la dette si le cas se présente.

6-RECETTES D'INVESTISSEMENT

PRINCIPAUX POSTES

○ **Compte 13 – subventions d'investissement = 17,7 M€ (3,8 M€ au BP 2018)**

Il s'agit des aides obtenues et notifiées sur des opérations d'investissement à maîtrise d'ouvrage communale. Ces aides sont en fortes progression comme vu dans le DOB suite à la signature de démarches partenariales pluriannuelles dans lesquelles l'Etat, l'Anru, le Conseil régional, le Conseil départemental s'associent au projet de territoire de Perpignan en s'engageant à y apporter des financements.

Les aides en investissement résultent essentiellement de :

- L'Etat (DPV, DRAC, FSIPL) = 5,6 M€
- PMM : 1 M€
- Conseil Régional : 6,4 M€
- Conseil Départemental : 4,4 M€
- Divers (ADEME...) : 0,3 M€

○ **Compte 16 – emprunts et dettes assimilées = 25,8 M€ (20 M€ au BP 2018)**

✓ **1641 – Inscription de nouveaux emprunts = 10,8 M€**

Le recours à l'emprunt est sensiblement plus faible, du fait de l'augmentation importante de l'autofinancement et des subventions d'investissement. La Ville emprunte entre 10 et 15 M€ et rembourse 22 M€ en capital.

Le stock de dette diminue chaque année d'environ 10 M€.

✓ **166 – Refinancement de la dette = 15 M€**

Même montant inscrit en dépense pour pouvoir éventuellement refinancer une dette renégociée.

○ **Autofinancement brut = 38,8 M€ (34,3 M€ au BP 2018)**

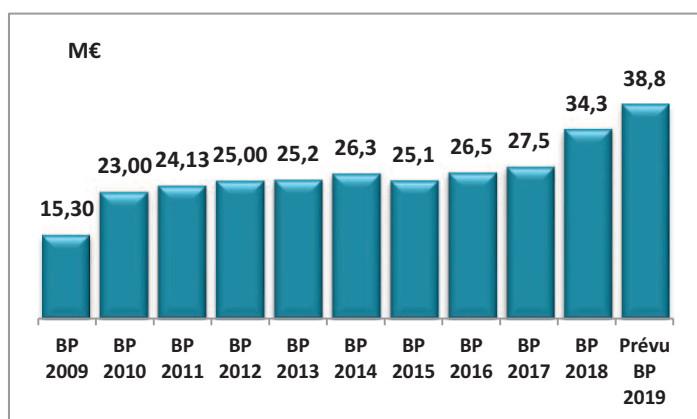
C'est la somme du virement de la section de fonctionnement (30,2 M€) et des amortissements (8,6 M€).

Le montant de l'autofinancement brut a sensiblement augmenté (38,8 M€ en 2019) depuis 10 ans puisqu'il était de 15,3 M€ au BP 2009.

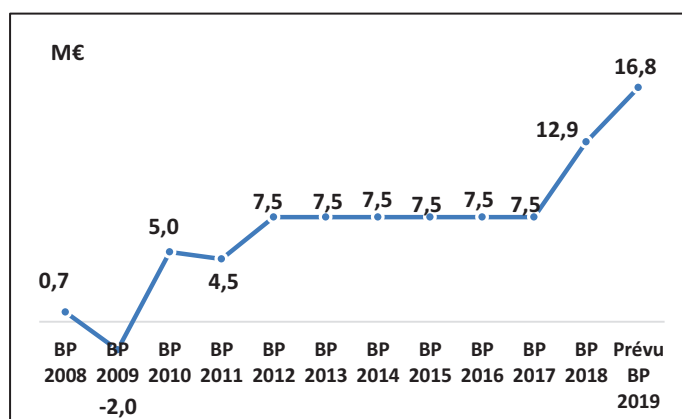
Une fois le capital de la dette remboursé, l'autofinancement net 16,8 M€ (ou épargne nette) correspond à la part des travaux pouvant être autofinancés.

6- RECETTES D'INVESTISSEMENT

AUTOFINANCEMENT BRUT



AUTOFINANCEMENT NET



(Source : Budgets Primitifs)

En 2019, l'autofinancement net est augmenté sensiblement, ce qui démontre la maîtrise des dépenses de la section de fonctionnement, ainsi le recours à l'emprunt est fortement diminué, ce qui permet de réduire le stock de dette d'environ 10 M€ par an.

○ Compte 10 – Dotations, fonds divers et réserves = 30 M€

✓ FCTVA = 3,6 M€

Depuis la signature en 2009 de la convention FCTVA, dans le cadre du plan de relance, Perpignan perçoit désormais le FCTVA avec une année de décalage au lieu de deux années précédemment. Le FCTVA 2019 correspond donc aux dépenses d'équipement payées en 2018.

✓ Excédents de fonctionnement capitalisés = 26,4 M€

Conformément à l'affectation du résultat de fonctionnement 2018.

○ Compte 024 – produits de cessions d'immobilisations = 1 M€

L'actif de Perpignan, valorisé au coût historique à 971 M€, comprend des terrains ou des bâtiments devenus inutiles pour le projet urbain de la Ville.

Certains éléments sont donc proposés à la vente, ce qui dégage une ressource d'investissement et permet aussi de générer des économies sur le fonctionnement.

7 - CONCLUSION

Après un plan de redressement des finances publiques, à l'issue duquel la DGF de Perpignan a baissé de 10 M€ par an, le gouvernement contraint les collectivités à maîtriser l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement et leur endettement dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018/2022.

Dans ce contexte difficile pour les collectivités locales, la maîtrise de la dépense publique permet à Perpignan d'afficher des indicateurs financiers en nette amélioration. L'autofinancement n'a jamais été aussi fort, permettant d'afficher de très bons ratios d'endettement.

Pour autant, l'investissement est toujours soutenu plaçant Perpignan parmi les grandes villes qui investissent le plus comme vu dans le débat d'orientation budgétaire.

Le budget primitif 2019 traduit d'abord une ambition :

- Faire de Perpignan une ville-centre moderne et attractive, au cœur d'un territoire dynamique, respectueux de son environnement et mettant en avant ses atouts ;
- Faire de Perpignan une destination touristique et de congrès en prenant appui sur le patrimoine historique exceptionnel du centre-ville ;
- Ramener de l'activité en centre-ville : l'opération campus Mailly (2000 étudiants et enseignants) et le maintien du Palais de justice en centre-ville (1000 emplois), en sont les exemples emblématiques.

L'investissement 2019 concerne à la fois la qualité des équipements de centralité avec la salle Casenove ou encore la médiathèque, mais aussi l'investissement de proximité pour la qualité de vie des Perpignanais au sein même de leur quartier.

Le budget 2019 traduit également un résultat, celui d'une gestion qui n'a cessé de s'améliorer et qui permet aujourd'hui après 7 années de fiscalité bloquée, de créer les conditions pour baisser le taux de foncier bâti, en continuant à développer le service public de proximité et en consolidant la qualité des indicateurs financiers.

Le Maire



Jean-Marc PUJOL

8 - DELIBERATIONS

=====

Budget primitif de la Ville de Perpignan (budget principal et budget annexe) Exercice 2019

J'ai l'honneur de présenter aujourd'hui à votre approbation le budget primitif de l'exercice 2019.

Le budget primitif 2019 sera voté au niveau du chapitre par nature en fonctionnement et en investissement.

Le budget primitif est un budget prévisionnel qui pourra être modifié ultérieurement par décision modificative.

Le budget primitif 2019 qui vous est présenté aujourd'hui se décompose ainsi :

I - BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	37 680 119,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	93 541 508,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 070 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	30 227 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 595 900,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	19 871 982,00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	297 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	6 200 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 516 491,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	199 000 000,00

RECETTES

002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	25 420 085,91
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	493 841,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	829 192,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	21 615 006,00
73	IMPOTS ET TAXES	108 233 007,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	40 515 671,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 326 493,09
76	PRODUITS FINANCIERS	522 076,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	44 628,00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	199 000 000,00

8 - DELIBERATIONS

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	22 395 954,92
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	829 192,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	220 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	218 110,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	40 300,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	37 027 940,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 506 504,48
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	6 185 229,55
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 745 465,51
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	61 323 991,98
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	62 918,03
4541	TRX EFFECTUES D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS (DEPENSES)	2 414 741,97
4581	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT (DEPENSES)	30 029 651,56
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	169 000 000,00

RECETTES

021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	30 227 000,00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	2 638 247,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 595 900,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	220 000,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	31 888 266,29
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	23 452 851,18
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	36 663 526,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 000,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	12 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 792 897,97
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	62 918,03
4542	TRX EFFECTUES D'OFFICE POUR LE COMPTE DE TIERS (RECETTES)	2 414 741,97
4582	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT (RECETTES)	30 029 651,56
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	169 000 000,00

II - BUDGET ANNEXE PNRQAD

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 927 715,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	16 600,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	650 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 101 896,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	12,00
66	CHARGES FINANCIERES	277 877,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION	10 975 100,00

8 - DELIBERATIONS

RECETTES

002	RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE	51 097,54
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	8 314 736,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	84,46
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 609 182,00
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION	10 975 100,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	129 687,38
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	483 538,62
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 982 920,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	155 750,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 004,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	8 761 900,00

RECETTES

021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	650 000,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 101 896,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 004,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 761 900,00

- Suivant délibération du conseil municipal du 19 décembre 2018, le Budget Annexe Immeuble Commerciaux a été dissout à compter de l'exercice 2019 et les résultats de 2018 ainsi que la situation patrimoniale sont repris dans le budget principal.
- Suivant délibération du conseil municipal du 19 décembre 2018, le Budget Annexe PRI Saint Matthieu a été dissout à compter de l'exercice 2019 et les résultats de 2018 ainsi que la situation patrimoniale sont repris dans le budget principal.
- Suivant délibération du conseil municipal du 19 décembre 2018, le Budget Annexe Zac du Foulon a été dissout à compter de l'exercice 2019 et les résultats de 2018 ainsi que la situation patrimoniale sont repris dans le budget principal.

En conséquence, je vous propose d'adopter le budget primitif 2019.

BALANCE TOTALE DU BUDGET PRIMITIF		
BUDGETS	DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRINCIPAL	368 000 000,00	368 000 000,00
PNRQAD	19 737 000,00	19 737 000,00
TOTAL	387 737 000,00	387 737 000,00

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver le budget primitif 2019,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière.

8 - DELIBERATIONS

=====

Budget primitif de la Ville de Perpignan (budget principal et budget annexe) Exercice 2019 - Emprunt globalisé

Vous venez de voter le budget primitif 2019 de la Ville de Perpignan (budget principal et budget annexe). Le financement des dépenses d'investissement est assuré par un recours à l'emprunt d'un montant de 36,7M€ dont pour le budget principal 10,8M€ d'emprunts nouveaux, 10,9M€ de reports et 15M€ pour d'éventuels réaménagements. Ce montant pourra être négocié auprès des banques ou établissements habilités à cet effet.

En conséquence, je vous demande l'autorisation de négocier l'emprunt avec les organismes qui feront à la Ville les meilleures conditions du moment pour un montant de 36,7 M€ et de signer les contrats à intervenir.

Le Conseil Municipal décide :

- 1) De donner l'autorisation à Monsieur le Maire de négocier l'emprunt avec les organismes qui feront à la Ville les meilleures conditions du moment pour un montant de 36,7 M€ et de signer les contrats à intervenir,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière.

8 - DELIBERATIONS

=====

Budget primitif de la Ville de Perpignan et budgets annexes – exercice 2019 Fixation des taux des contributions directes

Suivant les dispositions prévues à l'article 1639A du code général des impôts, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation pour garantir l'équilibre du budget de l'exercice à venir.

Le produit fiscal nécessaire à l'équilibre budgétaire 2019 est maîtrisé et s'élève à 84 832 069 €. Une variation à la baisse du taux de foncier bâti peut être librement envisagée pour limiter la pression fiscale sur les contribuables.

Je vous propose donc en 2019 de voter les taux des taxes locales comme suit :

- Taxe d'habitation.....	18.73 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties.....	27.32 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties.....	41.85 %

OUI cet exposé,
Le Conseil Municipal adopte

